

Le Patriote

Des Pyrénées

ABONNEMENTS

Pau, Département et Limousin.....	Un an, 12 fr.	Six mois, 7 fr.	Trois mois, 5 fr.
Autres Départements et Colonies.....	— 16 fr.	— 9 fr.	— 6 fr.
Etranger.....	— 28 fr.	— 15 fr.	— 8 fr.

Les Abonnements sont payables d'avance ; ils sont envoiés aux frais de l'Abonné

LES ANNONCES SONT REQUIS :

A PARIS, à l'Agence HAVAS, 6, Place de la BOURSE, et à la SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE PUBLICITÉ,
10, Rue de la Victoire. — A BORDEAUX, à l'Agence HAVAS

A PAU, aux Bureaux du Journal.

L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les Annonces et la Revue Financière

PUBLICITE

Annonces Judiciaires.....	0.30 la ligne	Faits divers.....	1.00 la ligne
Annonces Commerciales.....	0.30	Chronique locale.....	1.50
Réclames.....	0.60	Échos.....	2.00

Les insertions ne sont admises que sous réserve

La Semaine Politique

LA PAIX. — AUX ETATS-UNIS.

LA GUERRE D'ORIENT.

Les manœuvres pour la paix continuent, de par le monde, avec une opiniâtreté et une méthode qui font grand honneur à l'habilité de l'Allemagne, encore qu'elles ne témoignent pas de son entière confiance en l'avenir.

Un dessin de Faivre représentait, ces jours derniers, une grosse Germania fourbue, affaissée sur le sol et clamant : « Qu'attendez-vous donc pour demander la paix ? »

C'est bien cela. La résistance est magnifique. Ce peuple a donné et donne tout l'effort dont est capable une race industrielle, soutenue par une incomparable préparation. Mais, sans rien exagérer, il est aisé de constater que la nation allemande est sur ses flots et souffre d'une crise sur laquelle ne peuvent faire illusion des succès dont l'offert, d'abord foudroyant, a été presque partout neutralisé et annulé, en attendant la victorieuse revanche.

Maximilian Burden, l'enfant terrible, reproche à ses compatriotes leurs prétentions tenaces. Avouons donc, écrit-il, que nous avons besoin de la paix et cessions de vouloir orgueilleusement l'imposer à des adversaires qui n'en veulent pas !...

Le débat qui vient de s'engager au Reichstag sur les questions indiscrètes des socialistes d'opposition a été bien plus intéressant si l'on n'ayait su d'avance le chancelier décidé à esquiver les points douloureux.

Tout s'est borné à des déclarations chauvines qui n'ont surpris ni déçu personne. L'Allemagne tiendra toujours, jusqu'à ce qu'une paix satisfaisante pour elle puisse être obtenue.

En bien, et nous aussi ! Reste à savoir si cela sera aussi facile qu'à nous. Partout, dans les grandes villes, se produit une agitation populaire contre la durée de la guerre et les difficultés croissantes de la vie. L'Allemagne a faim et ce n'est pas les brutalités de la police qui lui feront entendre raison. Nous n'en sommes pas encore là, malgré l'irritation légitime des ménages contre le prix des denrées !

En France, nos socialistes, sans jouer le rôle de leurs « frères » d'Allemagne et tout en faisant, il faut le reconnaître, leur devoir, tiennent parfois un singulier langage.

Il paraît, à en croire M. Compère-Morel et l'*Humanité*, que les socialistes d'opposition ont été juste et qu'on a caché la vérité au pays, en lui faisant ignorer la force et les intentions de l'Allemagne.

Voilà qui est un peu fort ! L'opposition n'a jamais, Dieu merci, failli à son devoir et ce n'est pas de sa faute si la France a été surprise. Ce sont les socialistes et leurs amis au pouvoir qui se sont bouché les oreilles, les uns abusés par les chirurgiens pacifistes en honneur outre-Rhin, les autres obstinés dans leurs préjugés antimilitaristes...

Mais, c'est fini, n'y revenons pas. Pour Dieu, assez d'erreurs !

tant à la Chambre s'est terminé comme il convenait par l'ajournement voté à une très grosse majorité.

La prétention de demander au gouvernement des explications sur la nomination d'un commandant en chef des armées et le dédoublement du commandement sur notre front, était insoutenable. M. Briand l'a repoussée brièvement, hautement, en tenant le langage du vrai chef de gouvernement.

Comment des députés, dont rien n'autorise à suspecter le patriottisme, ne comprennent-ils pas qu'une pareille curiosité, impossible à réaliser, ne peut qu'augmenter les difficultés d'une situation déjà si délicate et diminuer la confiance nécessaire au succès final ?

Les critiques se croient-ils donc mieux informés et plus compétents que nos chefs militaires ? Qu'il se préoccupent et s'inquiètent comme tout bon Français, rien de plus naturel. Mais en quoi leur agitation ajoutera-t-elle aux lumières des conseils chargés de la conduite des opérations et dont une organisation permanente vient de coordonner les efforts ?

Plus que jamais, nos amis feront sans cesse de se tenir à garde contre les interprétations relatives aux nouvelles venues, un peu à tort et à travers, du front oriental.

Il sera si facile de dénoncer la noyade si on laissait faire les gens habitués à tout juger d'après les idées françaises et dans l'ignorance des faits et des caractères auxquels se heurtent, là-bas, notre action ! Se rembarquer ou tourner sur la Grèce, complice de nos ennemis ? Il n'y a pas de milieu....

Et cependant, il y aurait injustice à ne pas tenir compte des perplexités très explicables du roi Constantin, pris, comme il l'a dit, entre l'enclume et le maréchal.

Le parti le plus sage paraît être, au jugement du plus grand nombre, de nous renforcer dans la possession de Salonique, afin, le moment venu, d'en faire la base d'une sérieuse offensive, appuyée sur les forces imposantes de toutes les puissances alliées.

Prenons donc patience et ne nous laissons pas tourner par les projets quelque peu désordonnés que l'on présente à Guillaume II. Il en sera de ces seances convulsives comme des attaques brusquées en Russie et en France : rien de plus impressionnant au premier abord, mais rien de plus épiphénomène. Le jour vient vite où le sang-froid, l'endurance de l'adversaire, un travail acharné sans compter toute sorte de causes morales, font s'écrouler l'échafaudage et renversent complètement les conditions de la victoire.

Croyez que nous y marchons grand train.

F. BUTEL.

dans morts, ne regarderez plus sur la terre, roulez vous droit, laissez peu à peu vos larmes, et voyez là-haut, là-haut, bien loin, derrière le firmament ; votre enfant vous sourit, il vous répondra qu'il est heureux, que son bâton d'or est de votre voie, que vous étiez alors avec d'autres, que vous avez magnifiquement accompli votre vocation, et qu'il fait désormais sonner quelques sonneries sur vos pleurs, pour ne pas effrayer la chérie jolie de vos enfants morts, qui ont reçu les plus sûrs et la plus belle croix d'honneur, celle du ciel.

Il ne y a pas cela seulement pour les mères croyantes et chrétiennes, je le dis avec pour celles qui n'auraient pas la foi, qui ne considèrent point l'espérance du réveil et qui ont alors peut-être une douleur plus découragée et plus furieuse. O mères deux fois éprouvées par la mort et le désespoir, vous êtes aussi associées à la rédemption de vos sœurs croyantes, et si je joue pour vous plus de compassion à mon respect, je vous adresse les mêmes hommages et je vous assure de la même reconnaissance. Laissez d'ailleurs le temps faire son œuvre, laissez-nous compter aussi pour vous dès et pour vous sur la mystérieuse神秘的 of the Dieu : l'enfants que vous aviez pour nous les mères, pour toutes les mères, des réserves spéciales. Huit des ennuis ! Dieu est Dieu surtout parce qu'il est bon. a

Chomolnina Courtois,
Directeur du « Lorrain ».

L'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne

L'œuvre du Comité Catholique de Propagation française à l'étranger nous ramène cette guerre plus possible », écrivait naguère un révolté allemand à propos du volume « La Guerre allemande et le Catholicisme ». Ce n'est certes pas pour rendre à nos ennemis la guerre plus facile que le Comité vient de publier un second volume, rédigé comme le premier, sous la direction de Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne et les Alliés devant la Conscience chrétienne, qui réfute toutes les réponses que les Allemands ont prétendu opposer. Un de nos ministres, M. Denys Cochin, a voulu y traiter, en personne, la question de la violation de la neutralité belge, que les subtilités de la chieuse allemande cherchent de plus en plus à embrouiller aux yeux des nos. M. Denys Cochin démonte sur ce point tous les sophismes germaniques. Mgr Chapon, évêque de Nice, dénonce le caractère antisémite de l'antichristianisme. Mgr Baudrillard, à l'Allemagne

place et sans retard les questions en suspens. Ils ont été dégagés en apprenant que le colonel Pauls devrait, avant toute déclaration, en référer à Athènes.

UNE OFFENSIVE DES ALLIÉS

A GALLIPOLI

Genève, 10 décembre.

La « Gazette de Cologne » est informée de Constantinople que les alliés ont entrepris une grande offensive aux Dardanelles. Une trentaine d'avions ont essayé de détruire une importante ligne stratégique. L'activité de l'artillerie fait prévoir l'exécution d'un plan stratégique bien réfléchi.

LA TURQUIE APPELLE LA CLASSE 1916

Athènes, 10 décembre.

On demande de Constantinople que le gouvernement turc vient d'appeler sous les drapeaux tous les jeunes grecs musulmans et non musulmans de la classe 1916. Ces recrues, qui représentent un effectif d'environ 130,000 hommes, devront rejoindre leurs corps respectifs aujourd'hui, 10 décembre.

Autour de la Guerre

CONTRE LES ABUS

Un exemple.

Paris, 10 décembre.

Le ministre de la guerre adresse à MM. les généraux inspecteurs, les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, un général communiqué des régions, la circulaire suivante :

Il m'a été rendu compte des faits suivants : Un médecin aide-major de 1^e classe de réserve, chef d'un hôpital, abusant de sa situation qui lui conférait les dégagements et sa situation, a pu faire bénéficier de faveurs inexplicables des sous-officiers et soldats confiés à ses soins. C'un d'eux, habituellement reçu à la table de cet officier, est resté six mois à l'hôpital, jouissant de la facilité de sortir quand il lui plaisait; tel autre, hospitalisé durant trois mois, a, en réalité, passé à peu près tout ce temps avec sa femme à l'hôtel, où il recevait également à son table le intérêche en cause.

Pour ces raisons, et tenant compte en outre des conditions défectueuses dans lesquelles était tenu l'hôpital où se sont passés ces faits, j'insigne une punition de soixante jours d'arrests de fortresse à ce officier, qui sera revocé à l'issue de sa punition.

Ses chefs responsables d'avoir par défaillant de surveillance permis de tels abus, et comparaître d'avoir laissé au ministre le soin de découvrir et sanctionner lui-même des faits qui étaient presque de notoriété publique, sont relevés de leurs fonctions et remplacés dans le cadre de réserve.

En portant ces incidents à votre connaissance, j'appelle votre attention sur l'intérêt que présente la vérification, au cours de vos visites d'hôpitaux, de la situation des militaires qui s'y trouvent en traitement. Je compte sur votre énergie pour réprimer sévèrement les fautes de la nature de celles ci-dessous indiquées.

Signé : GALLIENI.

LA SUPPRESSION DES RECOMMANDATIONS

DES RECOMMANDATIONS

Paris, 10 décembre.

En application de la circulaire du 4 novembre 1915, sur la suppression des recommandations, le ministre de la guerre prescrit par des instructions complémentaires que toute demande de militaire appartenant à sa situation personnelle l'attention de ses chefs devait en tout cas être transmise par la voie hiérarchique. Le ministre vient d'adresser à ce sujet les nouvelles instructions que voici :

« Considérant sur la procédure qu'il y avait lieu de suivre pour que les militaires, à quel degré qu'ils appartiennent, fussent assurés que leur demande parviendrait bien à l'autorité militaire compétente pour statuer, j'ai décidé qu'en cas où il ne pourrait être fait droit à la requête formulée, cette demande serait renouvelée au militaire dans un délai qui ne dépassera pas un mois, avec la mention « cette demande a été examinée, mais elle n'est pas susceptible d'être accueillie » (avoir indication succincte du motif du rejet de la demande).

Je prescris, en outre, qu'en cas où la révision de l'autorité militaire qui aura statué prétérira à une recommandation autorisée par les recommandations, le militaire intéressé pourra demander que sa requête soit transmise à l'autorité supérieure, conformément à mes instructions du 5 novembre dernier.

Signé : GALLIENI.

LA MOBILISATION SUSPEND TOUTES LES POURSUITES

La septième chambre, saisie d'une demande d'indemnité pour brusque congédiement formée par un employé de commerce contre son patron, mobilisé, a déclaré que dans aucun cas une poursuite ne pouvait être engagée contre un mobilisé, même s'il s'agit, comme en l'espèce, du patron d'une maison de commerce restée ouverte malgré le départ de son chef.

L'ALLEMAGNE ET LA PAIX

Le cardinal Hartmann quitte pré暫lement Rome

Londres, 10 décembre.

Le cardinal Hartmann a quitté Rome hier soir. On commente beaucoup ce départ subit, car les personnes qui se trouvent ici ont relations directes avec l'archevêque de Cologne, instrument qu'il devait faire à Rome un très long séjour.

En quittant Rome, le cardinal Hartmann se rend à Zurich conférer avec M. de Michelsen, le ministre près le Vatican, qui réside actuellement dans cette ville.

De Zurich, le cardinal partira directement pour Berlin.

Chambre des Députés

Seance du vendredi 10 décembre

La séance est ouverte à 3 h. 20, sous la présidence de M. Paul Deschanel. Le projet de loi établissant un droit de licence obligatoire en faveur de l'Etat sur les inventions brevetées intéressant la Défense nationale, est adopté.

Le ministre du travail, dépose un projet de loi destiné à faciliter les versements de la Caisse des retraites de la vieillesse.

Après une courte exposition, le projet est adopté ainsi que la proposition tendant à modifier la loi sur les engagements dans l'armée de mer et la loi sur l'inscription maritime et le projet de loi modifiant le décret du 12 décembre 1906 sur le pilote.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition tendant à dispenser des timbres et de l'enregistrement, les pièces produites à l'effet d'obtenir la remise ou le paiement d'objets, sommes et valeurs, dépendant de successions des militaires ou mortuaires liés à l'ennemi et des civils décédés par suite des faits de guerre.

Après une courte discussion, l'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité.

Le fonctionnement des tribunaux militaires en temps de guerre.

Le fonctionnement du gouvernement demande l'ajournement de la discussion des conclusions de la commission de législation civile et criminelle, sur la demande de discussion immédiate de la proposition de loi de M. Paul Meunier, sur le fonctionnement des tribunaux militaires en temps de guerre. La commission, au contraire, demande la discussion immédiate, qui est ordonnée.

M. Paul Meunier vient défendre la position. Il constate que depuis le 2 octobre 1914, lors des citoyens civils ou militaires sont devenus justiciables des tribunaux militaires. Parmi les conséquences nauséabondes de ce fait, on doit regretter la suppression de la présence de l'avocat à l'instruction, la suppression du bénéfice de la loi Bérenger, du recours en révision et recours en grâce.

L'avocat dit qu'il semble que l'on ait épousé contre la population les rigueurs de la justice. La commission de législation civile et criminelle présente un texte qui apportera quelques améliorations à cet état de choses. Il supprime la loi martiale. Il décide que les circonstances atténuantes entrent en compte. Il décide également le rétablissement de la présence de l'avocat à l'instruction, l'application de la loi Bérenger et le pourvoi en cassation.

M. Paul Matter, commissaire du gouvernement, répond que nous sommes en temps de guerre, que d'ailleurs la loi Bérenger a souvent fonctionné, notamment en faveur de nombreux soldats qui ont justifié de cette mesure en mourant pour leur pays.

M. Matter, qui accepte une intervention légale de la loi Bérenger et le pourvoi en cassation, reconnaît la présence de l'avocat à l'instruction.

L'article premier, mis aux voix, est adopté ainsi que l'article 2 concernant les circonstances atténuantes.

A l'article 3, M. Vivian vient établir qu'il est indispensable de pouvoir distinguer entre les différents crimes et délits et de les distinguer selon la nature, aux tribunaux civils. M. Paul Meunier insiste pour qu'on vote le texte de la commission. L'article 3 est adopté.

M. Lafont s'élève contre les actes accomplis par les conseils de guerre. Il attaque la légalité du décret qui fut parallèle à M. Millerand; le 2 septembre 1914. M. Vivian défend vigoureusement M. Millerand et dit que le décret n'a pas été pris par lui et l'avis du ministre, qu'il a été présenté à plusieurs reprises à la Chambre qui l'a adopté et que le gouvernement tout entier y a consenti. M. Paul Meunier cite un cas d'erreur dans un conseil de guerre. (Les approbations et les interruptions se croisent nombreuses.)

On met aux voix l'ensemble du projet de loi qui est adopté à l'unanimité des 481 votants.

Questions diverses

L'ordre du jour appelle la demande de discussion immédiate de la proposition de résolution de M. Monzie, tendant à la désignation d'un conseiller aux affaires musulmanes. M. de Monzie retire sa proposition en demandant au gouvernement de faire par une loi, ce qui devait être fait par décret, car il faut qu'une décision soit prise.

Le décret d'interpellation de M. Deyris, sur les permissions des soldats, est renvoyé à mardi prochain.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi fixant diverses mesures destinées à parer à l'insuffisance éventuelle des recettes du budget général et des budgets annexes des chemins de fer de l'Afrique occidentale française. M. Outremont demande que les commissions de contrôle parlementaire fonctionnent plus souvent et cela dans toutes les colonies.

Le projet de loi est adopté.

La séance est levée à 18 h. 45 et renvoyée à mardi prochain.

UNE PROTESTATION

On lit dans le « Temps » :

La maison Suchard, qui exploite entre autres établissements une importante usine à Paris, rue Marceau, n° 10, où elle occupe de nombreux employés et ouvriers, et procure ainsi un gain régulier à quelques centaines de familles françaises, tient à mettre le public en garde contre les atteintes systématiques dont elle est l'objet.

Elle rappelle qu'aucune mise sous séquestre n'a été ordonnée contre elle malgré les démarches les plus pressantes multipliées pour obtenir cette mesure.

Ce qui est la meilleure preuve de sa nationalité suisse, c'est que les parquets de Paris et de Lyon, auxquels « se renseignent les plus détaillés » ont été fournis spontanément dès la mois de novembre 1914 en même temps que des documents officiels, ont très justement refusé cette mise sous séquestre.

Nos adversaires n'ont pourtant pas déclaré à leur campagne les groupements les plus honorables, les personnalités les plus respectables. Ils ont, sous couvert de patriotisme, dénoncé au public certains faits qu'ils ont dénaturés et grossis en vue de discréditer la maison Suchard auprès de la clientèle.

Qu'un seul des administrateurs de la maison Suchard soit d'origine allemande, tous les autres étant Suisses, n'est exact, mais ce qui ne l'est pas moins et ce qu'on oublie de dire, c'est que cet administrateur, entré dans la maison en 1880, à titre de voyageur, n'a jamais eu, depuis cette époque, d'autre domicile que la Suisse.

Il est le gendre de M. Ph. Suchard, fondateur de la maison et descendant d'émigrés français.

Que ces deux fils sont nés en Suisse et de nationalité suisse.

Qu'il est bien loin de posséder dans la maison une part d'intérêt aussi importante qu'on l'indique — ce qui ressort nettement des documents officiels susmentionnés.

Quant aux diverses histoires fantaisistes qu'on a imaginées, comme celles d'un avion ou d'un dirigeable qui aurait été offert à l'ouïe à l'autre des Etats belligérants, c'est pure légende. La maison Suchard met ses accusateurs au défi d'établir de pareils faits.

Il est regrettable qu'en arrivé, dans un but intérêt, à user de paroles moyens.

Le débat de notre pensée de suspecter en quoi que ce soit les intentions de ceux (lignes ou journaux) qui n'ont fait jusqu'ici que reproduire de bonne foi les appréciations tendancieuses qui leur étaient indûment inspirées.

Mais nous tenons à les mettre au courant de la situation exacte, en même temps que le public, en l'issant au dernier jugé de la question. En suite des renseignements très complets que nous avons fournis et qui peuvent être vérifiés, soit à la légation de Suisse, soit auprès des procureurs généraux de Paris et Lyon, nous les considérons comme chose, souhaitant qu'il soit de même de la part de nos adversaires, qui ne devraient pas oublier que la France s'est toujours fait le champion de la justice et du droit.

SUCHARD.
(Société anonyme suisse).

Chronique Départementale

DIFFAMATEURS DU CLERGE PUNIS

Fin juillet dernier, quelques individus mal intentionnés ou trop connus dans l'impuissance coutumière accordée aux insultes ou diffamations du clergé, lancèrent contre un ancien vicaire de Sainten mobilisé dès le début de la guerre, l'accusation de trahison et de condamnation pour ce fait à cinq années de travaux publics. Ce bruit, malgré que la chose paraît invraisemblable, fut complaisamment colporté et répandu. Plainte fut portée par la famille du prêtre si odieusement diffamé. Une enquête ordonnée par l'autorité militaire et faite par le lieutenant de gendarmerie de Semur, aboutit à l'arrestation de cinq inculpés. Trois viennent d'être condamnés comme suit : Louis Michot, six mois de prison et 100 francs d'amende; Etienne Fourchotte, huit mois de prison et 50 francs d'amende; Auguste Fourchotte, à quatre mois de prison et 25 fr. d'amende.

QUESTIONS MILITAIRES

Réponses du ministre de la guerre à des questions écrites :

La situation des obèses

Aucun texte ne prescrit de classer dans le service auxiliaire les hommes pesant plus de 100 kilos.

L'obésité, lorsqu'elle apporte un obstacle à la marche, ainsi qu'aux obligations variées de la vie militaire, entraîne, suivant ses degrés, le classement dans le service auxiliaire ou l'exemption.

Quant à la réforme, elle ne pourra être prononcée que si l'obésité ne paraît pas susceptible de disparaître sous l'influence d'une vie active.

La réquisition des produits agricoles

Il a été recommandé à l'intendance de tenir compte, pour la fixation des contingents à réunir, des quantités qui doivent être réservées pour la consommation militaire et la nourriture des animaux.

Ces quantités doivent être calculées sur la consommation probable de la famille et la nourriture des bestiaux jusqu'à la prochaine récolte.

Les allocations

La femme d'un militaire retraité ou réformé numéro 1, pour blessure, peut-elle continuer à toucher l'allocation de la loi du 5 octobre 1914 ?

La situation doit être examinée à nouveau par les commissions cantonales, qui décideront si l'allocation journalière doit ou non l'être maintenue.

En cas de suppression, la décision ne pourra avoir effet que du jour de l'attribution de la pension ou de la gratification à son mari.

Les majorations, lorsque les enfants remplissent les conditions voulues, doivent avoir comme point de départ une date correspondant à celle de l'allocation principale.

Les motifs des décisions de la commission supérieure doivent être notifiés aux intéressés ; les instructions les plus formelles ont été données à cet effet.

Envoyer de colis aux militaires des régions envahies

Les personnes qui envoient des colis par la poste à des militaires des régions envahies, peuvent obtenir la gratuité pour un colis de 1 kilo par mois et par militaire, à condition de faire adresser par les militaires eux-mêmes au directeur des Postes du département où se trouve leur correspondant, une demande visée par leur chef de corps et redigée à peu près dans les termes suivants :

« M. le Directeur des P. T. T. A... »

« J'ai l'honneur de vous demander pour M., mon correspondant à..., le bénéfice des dispositions de la loi du 22 juillet 1915, accordant la gratuité d'envoi postaux aux bénéficiaires de l'allocation prévue par la loi du 5 octobre 1914, ainsi qu'aux correspondants des militaires des régions envahies.

« Adresse de ma famille : ...»

« Adresse de la tierce personne pour laquelle je demande le bénéfice de la loi...»

« Faire viser cette demande par le chef de corps. »

VACANCES SCOLAIRES DE LA NOËL

Les congés de Noël et du 1^{er} de l'An, dans les écoles publiques du département, sont fixés ainsi qu'il suit :

Sainte-Barbe le 23 décembre, après la classe du soir.

Reentrée le 8 janvier 1916, pour la classe du matin.

La classe du vendredi 24 décembre sera reportée au jeudi 25.

UN LIVRE ATTENDU

L'Almanach Hachette de 1916 s'est encore amélioré cette année par l'ajout de son malheur et l'abondance des son Almanachs, de son plan équivalent et de ses parties imprimées très détaillées. Bon Hachette, la guerre est la plus documentée et la plus complète qu'il soit.

On trouvera également dans l'Almanach Hachette de 1916 l'hépatogastre, la plus variante, la plus étendue et la plus instructive des toutes les méthodes de la guerre mondiale.

Le lecteur de l'Almanach Hachette appréciera sans doute non chez lui, aux armes, mais dans les tranchées, aux proches, accompagné par une dirigeable, et non au fond, mais bien réalisée par nos amis, une fois de force, réalisée par nos ennemis et par nos voisins, aux prises avec notre révolution du guerre, aux merveilleux succès de notre pôle militaire.

Tout le monde lit l'Almanach Hachette de 1916 et pourra avec nous se faire un tableau comme suit : 1. Nos amis; 2. Nos ennemis; 3. Nos voisins; 4. Nos amis.

LA JURISPRUDENCE GÉNÉRALE

et la législation de la Guerre 1914-1915 par E. Plazy, Directeur de la Revue des Jurisprudences de la Jurisprudence Internationale, MM. J. Hélie et F. Bouard, avocats à la Cour d'Appel de Paris.

Chaque volume édité par ordre alphabétique des auteurs, sous les juges et les tribunaux qui ont prononcé ou qui sont prononcés ; 1^e la conservation, 2^e la compilation des fascicules ?

Un double mémoire plein suffisamment pour répondre à toutes les questions de la guerre et de la paix, pour garantir l'avenir et l'ordre social, et morale, économique, diplomatique et politique. Un rapport sur les relations entre l'Almanach et l'ordre mondial.

Chaque volume est le plus grand intérêt à lire et à étudier, pour savoir si le sujet que l'on lit il se trouve en France ou dans le reste du monde.

Et donc, si cela a été sollicité par la justice, ces jugements sont accompagnés de notes bibliographiques de MM. J. Hélie et F. Bouard, avocats.

Il peut servir de législation concernant la guerre.

Prix de l'Almanach : 8 fr. 50.

Les deux et les meilleurs doivent être achetés comme suit : 1. Rue Rostell-Dilly, 9, Rue Berthe-Potier, Paris.

— o —

VIN DE PARIS

Le premier volume sera vendu à MEILLEUR REUILLE SUR LA GRANDE GUERRE

LA REVUE SEMAISDAIRE

Sommaire du 14 décembre

Partie illustrée : Pierre de Nohou, Les poètes italiens contre l'Allemagne, — Ernest Dupuy, Toute l'île aux îles du songe, — Henri Duvivier, Sur les pas de l'Université en Belgique, à l'automne de 1914, — Georges Duru, Lettres d'un berger du Marais, — Jean de Beaucé, Amour sucré, — Frank Marquet, Un voyage en Grèce en 1914, — Jean Morgan, Un enfant dans la fonte (IX), — Raymond Tellier, Les Comités de l'Or et des bons de la Défense nationale, — Grégoire Yackchob, Le Berger et les vaches.

Révol, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un nommé spéléon et du catalogue des primos du librairie (70 francs de livres par an).

— o —

LECTURES POUR TOUS

Sommaire du 1er décembre

S. M. le roi d'Angleterre et le président de la République sur le front, — Cam, poème écrit par E. Rostand, — Rêves de Noël dans les tranchées, — A l'Asie-Lorraine, délivré, par l'abbé E. Weller, — Le général Gaillard, — Vision de guerre, — Léopold, sur le roi de Prusse, par G. Louvel, — La guerre, force des forces, etc., etc. Le numéro : 0 fr. 50.

Tirages Financiers

VILLE DE PARIS 1916

Le numéro 547.157 gagne 200.000 francs. Le numéro 104.836 gagne 50.000 francs. Les quatre numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs :

182.005 279.615 147.055 533.454

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

578.398 246.291 233.111 446.805

Les quatre numéros suivants sont remboursables chacun par 1.000 francs :

1.000.556 788.991 322.070 518.870

77.211

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

42.503 111.397 114.536 122.400

134.356 142.141 169.013 181.717

238.105 290.787 370.410 373.207

401.525 406.801 511.380 420.878

435.050 400.912 500.911 520.811

555.050 460.912 500.911 520.811

555.050 557.733 581.210 630.095

631.961 685.890 724.049 774.009

814.323 854.700 852.940 908.805

912.122 913.093 941.873 954.770

8.684 numéros sont remboursables au

par

024 1.870 30.881 46.159 55.668
197.411 169.870 144.688 149.149 154.024
205.048 240.058 241.874 242.857 247.811
209.810 161.860 170.019 185.000 197.715
400.978 440.543 455.081 476.874 500.518
500.021 446.012 501.421 501.851 504.805
500.570 540.001 500.574 578.018 582.000

100.000 francs sont remboursables au

par

VILLE DE PARIS 1912

Le n. 510.100 est remboursé par 50.000 francs.

Le n. 009.440 est remboursé par 10.000 francs.

Les cinq numéros suivants sont remboursables chacun par 1.000 francs :

115.178 188.800 281.889 290.774 470.861

Les trente-cinq numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

612.008 251.808 502.857 400.181 688.155

68.005 104.517 121.200 710.500 421.715

205.227 227.705 171.288 650.100 220.155

622.118 41.804 607.478 405.988 554.140

397.504 600.012 601.508 171.474 578.440

200.718 228.402 587.679 49.600 41.078

79.007 840.900 180.471 710.051 458.007

Les quarante numéros suivants sont remboursables chacun par 1.000 francs :

7.705 43.876 50.177 100.818 100.818

85.608 80.892 125.505 126.925 104.015

187.400 208.546 220.294 242.118 290.878

809.040 808.055 820.101 865.408 954.468

416.456 417.889 484.211 486.906 524.128

400.087 558.084 606.645 629.149 648.880

684.702 674.228 690.281 700.834 723.586

700.885 823.292 835.705 848.058 856.058

877.401 878.008 880.000 900.012 900.012

6.564 numéros sont remboursables au

COMMUNALES 1912

Le numéro 98.047 gagne 100.000 francs.

Le numéro 109.000 gagne 25.000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

461.580 700.907 826.889 190.458 688.680

652.848

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

111.884 114.880 125.505 126.925 104.015

187.400 208.546 220.294 242.118 290.878

809.040 808.055 820.101 865.408 954.468

416.456 417.889 484.211 486.906 524.128

400.087 558.084 606.645 629.149 648.880

684.702 674.228 690.281 700.834 723.586

700.885 823.292 835.705 848.058 856.058

877.401 878.008 880.000 900.012 900.012

6.564 numéros sont remboursables au

par

COMMUNALES 1912

La numéro 229.548 gagne 100.000 francs.

La numéro 226.198 gagne 10.000 francs.

La numéro 600.928 gagne 5.000 francs.

Les vingt numéros suivants sont remboursables chacun par 1.000 francs :

5.725 19.981 44.500 121.417 226.028

248.000 250.007 268.017 480.501 442.502

582.448 907.955 919.710 930.955 932.955

879.137 904.006 920.793 934.770 971.007

COMMUNALES 1912

Le numéro 224.647 gagne 100.000 francs.

Le numéro 420.884 gagne 25.000 francs.

Le numéro 611.484 gagne 5.000 francs.

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

8.894 7.457 22.190 52.023 60.385

61.898 64.539 67.001 85.600 105.113

106.548 106.931 108.313 120.348 130.580

187.583 205.109 206.500 207.000 207.935

230.484 230.008 235.948 271.595

294.600 300.323 305.242 328.393 331.395

340.052 344.017 358.741 361.385 363.583

366.341 394.317 394.630 402.604 422.665

443.318 455.625 459.339 463.536 482.806

PONCIER